



# AVERTISSEMENT

L'ortograf altêrnativ est destinée aux personnes qui, autrement, demeureraient analphabètes.

## Communication écrite 3.1 - Règles de l'OA version complète



Jacques Langevin et Sylvie Rocque  
2017

Extraits de recueils de textes  
Université d'Été incapacités intellectuelles 2006-2017,  
Université de Montréal

Groupe DÉFI Accessibilité

Ce document peut être reproduit, en tout ou en partie,  
à condition de mentionner le nom de l'auteur et de l'éditeur.



# AVERTISSEMENT

**L'ortographe altérnative (OA) est un moyen alternatif de communication écrite, au même titre que le Braille. Son enseignement est strictement réservé aux élèves qui ont des incapacités intellectuelles importantes (moyennes à sévères).** Ce n'est donc pas une proposition de réforme de l'orthographe conventionnelle (OC), ni une solution aux difficultés que bien des élèves vivent dans l'apprentissage de l'orthographe conventionnelle. Même les élèves qui ont des incapacités intellectuelles légères devraient normalement apprendre l'orthographe conventionnelle en ayant recours à d'autres types d'adaptation.

**Précautions.** Le recours à l'ortographe altérnative par des milieux scolaires et par ses professionnels doit être assorti de précautions importantes :

- La décision de recourir à l'ortographe altérnative relève exclusivement des parents de l'élève.
- Les milieux scolaires peuvent évidemment informer les parents de l'existence de l'ortographe altérnative. Mais ils ne doivent en aucun cas faire pression sur les parents pour obtenir l'autorisation d'y recourir.
- Les autres élèves apprennent l'orthographe conventionnelle et ne devraient par conséquent, EN AUCUNE CIRCONSTANCE, être exposés à l'enseignement de l'ortographe altérnative.

**Analphabetisme et dépendance  
ou  
ortographe altérnative et autonomie fonctionnelle?**

Actuellement, pratiquement tous les élèves qui ont des incapacités intellectuelles importantes demeurent analphabètes et très dépendants de leur entourage et de la société après 16 années de scolarisation. Que certains d'entre eux réussissent à reconnaître quelques centaines de mots quand ils sont présentés isolément ne change rien à cette situation.

L'ortographe altérnative offre à ces élèves la possibilité d'échapper à l'analphabetisme. C'est un moyen efficace pour maîtriser des habiletés essentielles à l'autonomie fonctionnelle :

- lire et écrire des messages, des courriels, etc.
- lire des tâches à réaliser ou des procédures à suivre à la maison, à l'école ou au travail
- lire et écrire des listes (ex. liste d'épicerie, liste d'achats, etc.)
- lire des chansons, des blagues, des histoires, des livres pour le plaisir
- lire pour s'informer,
- etc.

## Orthographe conventionnelle du français

L'orthographe conventionnelle (OC) est la façon standard d'écrire le français, telle qu'enseignée normalement à l'école et telle qu'elle est présentée dans les dictionnaires français. C'est une orthographe reconnue pour être difficile à apprendre pour deux raisons majeures :

- a) Instabilité des correspondances graphème-phonème : L'orthographe est un code qui associe des graphèmes (lettres) et des phonèmes (sons). En orthographe conventionnelle, il y a une grande instabilité des correspondances graphème-phonème. Pensez à toutes les façons d'écrire le phonème [o] : au, ault, aut, aux, eau, eault, eaut, hau, heau, ho, oh, op, ot. Il y a quelque 150 graphèmes pour une trentaine de phonèmes.
- b) Instabilité de prononciation : L'orthographe conventionnelle est envahie par des « lettres muettes », c'est-à-dire des graphèmes qu'on ne prononce pas à l'oral. Ce sont les « morphogrammes grammaticaux et lexicaux ». En général, ces lettres muettes sont difficiles à reconnaître. Elles peuvent être placées en début, au milieu ou en fin de mot. Un même graphème situé au même endroit peut se prononcer ou pas. Exemple : « Ils marchent lentement ».

À ces deux grandes sources de difficulté s'ajoute un tas d'autres facteurs d'obstacle à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture de l'orthographe conventionnelle. La plupart de ces facteurs ont trait à d'autres facettes de l'instabilité : instabilité des marqueurs en genre (le foie, la foi) ou en nombre (une fois), instabilité d'accord, de conjugaison, de règles ou de présence de règle (ex. il n'y a pas de règle pour décider si une consonne est simple ou double). À cela s'ajoutent d'autres facettes de l'instabilité propres au code écrit : instabilité de police (ex. a-O), de style (ex. italique), de taille, etc. La comparaison entre lettres minuscules et majuscules révèle l'instabilité de forme (ou morphologique). Il y en a neuf qui sont identiques sauf par leur taille, ce qui correspond bien aux concepts de minuscule et de majuscule (cC, kK, oO, pP, sS, vV, wW, xX, zZ). Mais il y en a sept qui sont semblables sans être identiques (fF, il, jJ, mM, tT, uU, yY) et 10 qui sont entièrement différentes (aA, bB, dD, eE, gG, hH, lL, nN, qQ, rR). En tout, il faut connaître 43 formes pour 26 lettres.

Toute cette instabilité rend difficile l'apprentissage à tous les élèves ou citoyens qui s'initient à l'orthographe conventionnelle, notamment à ceux qui ont des incapacités intellectuelles. Et plus leurs incapacités sont importantes, plus ces facteurs d'obstacle les placent systématiquement en situation d'échec.

### Ortograf alternatif

L'ortograf alternatif est un moyen alternatif de communication écrite qui a été conçu spécialement pour les élèves qui ont des incapacités intellectuelles importantes (moyennes à sévères). Ce n'est pas une proposition de réforme de l'orthographe conventionnelle ni une solution aux difficultés que bien des élèves vivent dans l'apprentissage de l'orthographe conventionnelle. Ce n'est pas non plus une simple « écriture au son », ni un genre de « texto » d'adolescents. C'est un code précis qui suit des règles précises.

L'orthographe altérnative (OA) est facile à apprendre en raison de quatre caractéristiques principales :

- Stabilité des correspondances graphème-phonème : En OA, il n'y a qu'une façon d'écrire chaque son. Ex. la lettre «o» pour le son [o], comme dans «oto». L'OA est en effet constituée uniquement de ce que Catach<sup>1</sup> nomme les *archigraphèmes*, c'est-à-dire la façon la plus simple et la plus stable d'écrire chaque phonème.
- Stabilité des règles de transposition : Ces règles assurent la *normalisation* du processus de passage de l'orthographe conventionnelle (OC) à l'orthographe altérnative (OA), quelle que soit la personne responsable de cette adaptation pour l'élève<sup>2</sup>. L'orthographe altérnative est un code précis avec des règles de transposition complètes et stables.
- Stabilité de prononciation : En OA, il n'y a pratiquement pas de lettres muettes (voir les règles de transposition 4 et 5).
- Stabilité des règles d'écriture : L'OA a aussi pour caractéristique de suivre des *règles d'écriture* qui contribuent à réduire la complexité de la *tâche prescrite* pour lire et pour écrire.

## 1. Stabilité des correspondances archigraphème-phonème

*Les archigraphèmes (lettre ou combinaison de lettres) en OA correspondent à la façon la plus courante ou la moins équivoque d'écrire chaque phonème en orthographe conventionnelle.*

Le concept d'archigraphème a été proposé par Catach<sup>3</sup> qui correspond à la façon la plus simple, la plus stable et qui prête le moins à confusion pour écrire un phonème. En orthographe conventionnelle, un phonème peut s'écrire à l'aide de plusieurs graphèmes différents. Comme nous ne voulions qu'un seul archigraphème par phonème en OA, il fallait faire des choix. Trois critères ont été retenus à cette fin :

- Fréquence : Le premier critère de sélection a été la fréquence de représentation phonétique des graphèmes en orthographe conventionnelle. Par exemple, le graphème «on» est le plus fréquemment rencontré en OC pour représenter le phonème [ɔ̃].

Ex. «mê**zon**».

- Spécificité : Le deuxième critère de sélection est la spécificité d'un graphème, ce qui signifie qu'il est indépendant des valeurs de position et qu'il ne donne lieu à aucune

<sup>1</sup> Catach, N. (1990). L'orthographe. Paris : Que sais-je.

<sup>2</sup> Le mot «élève» fait ici référence à la personne qui apprend, qu'elle soit un enfant, un adolescent ou un adulte.

ambiguïté. Par exemple, la lettre «z» est un représentant sans équivoque du phonème [z] alors que l'autre graphème possible, le «s», ne prend cette valeur phonétique que lorsqu'il se trouve entre deux voyelles. Il en va de même pour la lettre «k» qui, même si elle n'est pas très fréquente en orthographe conventionnelle, a été retenue pour représenter le phonème [k], au lieu de la lettre «c» ou des lettres «qu». La lettre «c» est déjà utilisée en OA en combinaison avec la lettre «h» pour former le phonème [ʃ] (ex. **ch**Q). De plus, l'entourage interpréterait la lettre «c» comme un [s] devant les lettres «e» ou «i». Quant à la forme «qu», elle est inutilement complexe et l'élève serait en droit d'y voir deux graphèmes correspondant respectivement aux phonèmes [k] et [u].

- Forme distinctive : Ce troisième critère veille à ce que la morphologie de l'archigraphème choisi soit la plus facile à distinguer parmi l'ensemble des graphèmes. On reconnaîtra l'influence de ce critère, notamment dans le choix du graphème «ê» pour représenter le phonème [è], au lieu de «è» qui ressemble trop à «é».

### **Correspondances archigraphème-phonème propres à l'OA**

L'application de ces critères de stabilité a conduit au choix des correspondances présentées par la *table de transposition* à la page 8. Grâce à ces choix, l'OA conserve une grande similitude avec l'orthographe conventionnelle tout en ne laissant aucun doute sur la valeur phonétique des archigraphèmes, ce qui rend ce mode alternatif de communication plus facile à apprendre et à utiliser pour les agents naturels et professionnels, et plus favorable aux expériences de transfert que l'élève pourrait tenter vers l'orthographe conventionnelle.

### **Normalisation du procédé de transposition**

Comme pour tout code écrit, l'OA comprend des règles qui en normalisent l'écriture. Sans ces *règles de transposition*, chaque intervenant inventerait sa manière d'écrire en OA, ce qui empêcherait toute possibilité d'échange de matériel adapté. Le respect de ces règles permettra au contraire de constituer des collections de livres adaptés en milieu scolaire ou dans la communauté (ex. pour la collection d'une bibliothèque publique ou pour des échanges sur internet). De plus, l'élève sera ainsi assuré que ses apprentissages seront valides, quels que soient les intervenants responsables de la préparation des textes adaptés.

Mais, en plus de cet impératif d'uniformisation, d'autres règles contribuent à faire de l'OA un mode alternatif de communication adapté à l'élève qui a des incapacités intellectuelles. Ces *règles d'écriture* accentuent la réduction de la complexité de la tâche pour lire et écrire afin de s'assurer que les adaptations atteignent le but visé, soit de rendre accessibles à l'élève des habiletés alphabètes, malgré ses incapacités.

### **Règles de transposition**

Ces règles uniformisent la transposition de l'orthographe conventionnelle (OC) à l'ortographe alternatif (OA).

### **R 1 : De la transcription phonétique à la transposition en OA**

**La transposition de l'orthographe conventionnelle (OC) à l'ortographe alternatif (OA) passe par la transcription phonétique des mots, telle que fournie dans un dictionnaire, et par une «table de transposition» des phonèmes en «archigraphèmes» propres à l'OA.**

Par exemple, l'archigraphème «an» représente le mieux le phonème [ã]. Cette première règle *normalise* donc la transposition de l'OC à l'OA au lieu de laisser cette opération à l'intuition de chacun. Il suffit de chercher dans le dictionnaire la transcription phonétique du mot et de convertir ensuite cette transcription en suivant la table de transposition en archigraphèmes adoptés pour l'OA.

Ex. «voiture» → [vwatʏR] → «VOUatʏr»

**NOTE 1 :** La transcription phonétique élimine non seulement les lettres muettes, comme le «e» final dans l'exemple précédent, mais aussi les consonnes doubles :

Ex. «bottin» [botɛ̃] se transpose «botin»

#### Table de transposition

La table de transposition présentée en page 8 est divisée en cinq colonnes :

- La première colonne, à gauche, attribue un numéro (de 1 à 35) à chacune des combinaisons phonème-graphème de l'ortographe alternatif. Ces numéros ne servent qu'à l'identification des lignes.
- La deuxième colonne présente les phonèmes, dans l'ordre habituellement adopté dans les dictionnaires, qui sont utilisés pour la transcription phonétique de l'orthographe conventionnelle (OC).
- La troisième colonne présente les archigraphèmes (lettre ou combinaison de lettres) à utiliser en OA pour écrire les phonèmes de la colonne précédente.
- La quatrième colonne présente des mots écrits en orthographe conventionnelle.
- La cinquième et dernière colonne présente les mêmes mots, mais écrits en OA.

On remarquera dans cette table de transposition que certaines subtilités phonétiques n'y sont pas conservées :

[a] et [ɑ] ne sont pas distingués et s'écrivent «ɑ» en OA;

[ɔ] et [o] ne sont pas distingués et s'écrivent «o» en OA;

[u] et [w] ne sont pas distingués et s'écrivent «OU» en OA;  
[y] et [ɥ] ne sont pas distingués et s'écrivent «U» en OA.

On notera aussi l'absence des phonèmes suivants :

- [h] parce que ce phonème est rare et pratiquement muet (ex. «**hop**»);
- [ŋ] pour des mots empruntés à l'anglais (ex. **camping**), parce qu'il est possible de reproduire approximativement ce phonème en combinant «i» et «gn» (ex. «**kampign**»);
- [x] pour les mots empruntés à l'espagnol (ex. «**jota**») ou à l'arabe (ex. «**khamsin**») parce que ces mots sont très rarement utilisés.

La ligne 32 de la table de transposition est particulière dans la mesure où elle présente un phonème «nouveau», soit [nə], dont la création est justifiée à la règle R 5.

Quant à la lettre «x», elle n'y est pas représentée parce que, phonétiquement, elle s'exprime par l'une ou l'autre des combinaisons de consonnes «ks» ou «gz».

NOTE 2 : Alors que la règle R 1 décrit globalement le procédé de transposition de l'OC à l'OA, les cinq règles suivantes (R 2 à R 6) rendent l'OA plus conviviale ou moins complexe, soit pour l'élève, soit pour son entourage.

## Table de transposition

VOYELLES				
no	phonèmes	archigraphèmes	orthographe conventionnelle	ortographe alternatif
1	[i]	i	il, épi, lyre	il, épi, lir
2	[e]	é	blé, aller, chez, épée, j'ai	blé, alé, ché, épé, j'é
3	[ɛ]	ê	lait, merci, fête, procès	lê, mêrsi, fêt, prosê
4a	[a]	a	ami, patte	ami, pat
4b	[ɑ]	ɑ	pas, pâte	pa, pat
5a	[ɔ]	o	fort, donner, sol	for, doné, sol
5b	[o]	o	mot, dôme, eau, saule, zone	mo, dom, o, sol, zone
6	[u]	ou	genou, roue	jenou, rou
7	[y] = [ɥ]	u	rue, vêtu, huile	ru, vêtu, uil
8a	[ø]	eu	peu, deux	peu, deu
8b	[œ] = [ɶ]	e	peur, meuble	per, mebl
9	[ə]	e	premier	premié
10	[ɛ̃]	in	brin, plein, bain	brin, plin, bin
11	[ɑ̃]	an	sans, vent	san, van
12	[ɔ̃]	on	ton, ombre, bonté	ton, onbr, bonté
13	[œ̃]	un	lundi, brun, parfum	lundî, brun, parfûn
SEMI-CONSONNES				
14a	[j]	y	paille, ail	pay, ay
14b	[j]* = [i]	i	avion, hiérarchie	avîon, iérarchi
15	[w] = [u]	ou	fouet, joie, noir	fouê, joua, nouar
CONSONNES				
16	[p]	p	père, soupe	pêr, soup
17	[t]	t	terre, vite	têr, vit
18	[k]	k	cou, qui, sac, képi	kou, ki, sak, képi
19	[b]	b	bon, robe	bon, rob
20	[d]	d	dans, aide	dan, êd
21	[g]	g	gare, bague, gui	gar, bag, gi
22	[f]	f	feu, neuf, photo	feu, nef, foto
23	[s]	s	sale, celui, ça, dessous, nation	sal, selui, sa, tas, nasion
24	[ʃ]	ch	chat, tache, schéma	cha, tach, chéma
25	[v]	v	vous, rêve, wagon	vou, rêv, vagon
26	[z]	z	zéro, maison, rose	zéro, mêzon, roz
27	[ʒ]	j	je, gilet, page	je, jilê, paj
28	[l]	l	lent, sol	lan, sol
29	[r]	r	rue, venir	ru, venir
30	[m]	m	mot, flamme	mo, flam
31	[n]	n	nous, animal	nou, animal
32	[ɲ]	gn	agneau, vigne	agno, vign
PHONÈME COMPOSÉ				
33	[nə]**	ne	personne, tonne, fine	pêrsone, tone, fine
CONSONNES COMPOSÉES				
34	[ks]	ks	mixer, expert, pyrex	miksé, êkspêr, pirêks
35	[gz]	gz	xénophile, exil	gzénofil, êgzil

[j]\*: Si précédé d'une consonne ou si placé en début de mot.

[nə]\*\* Situé en fin de mot.

**R 2 : Règle du [j] (y ? ou i ?)**

**Le phonème [j] est transposé en archigraphème «i» lorsqu'il est précédé d'une consonne ou lorsqu'il est situé en début de mot. Il est transposé en archigraphème «y» dans tous les autres cas.** (voir table de transposition, lignes 14a et 14b)

Ex. «avion» [avjɑ̃] se transpose «av**i**on» (et non pas «avyon»)

Ex. «hiérarchie» [ʰjerɑʁʃi] se transpose «**i**érarchi» (et non pas «yé-rarchi»)

Ex. Par contre, «ail» [aj] et «fille» [fi] se transposent «**ay**» et «**fiy**».

Cette règle présente plusieurs avantages :

- ▶ Elle reflète la similitude phonétique entre «yon» [jɑ̃] et «ion» [iɑ̃].
- ▶ Elle permet à l'élève de lire plusieurs terminaisons de mots écrits en OC puisqu'ils ont ainsi la même orthographe.
- ▶ Elle permet à l'agent d'éducation (parent, enseignant, auxiliaire d'intégration, etc.) d'utiliser le même enseignement, pour ces terminaisons en «ion», aux élèves qui apprennent en OC et à l'élève qui apprend en OA.
- ▶ Pour tous ceux à qui l'élève écrira en OA, la lecture de ces terminaisons en sera plus facile.

**R 3 : Règle des «eu» ([œ] ? ou [ø] ?)**

**En OC, les phonèmes [œ] et [ø] partagent le même graphème «eu». Pour la transposition en OA, seul le phonème [ø] conserve l'archigraphème «eu». Le phonème [œ], considéré équivalent à [ə], est plutôt transposé par l'archigraphème «e».**

(voir table de transposition, lignes 8a et 8b)

Ex. «peu» [pø] et «deux» [dø] se transposent «p**eu**» et «d**eu**»

Ex. «peur» [pœʁ] et «meuble» [mœbl] se transposent «p**er**» et «m**eb**l».

Cette distinction permet de rapprocher l'OA de la transcription phonétique, sans avoir recours aux signes particuliers à la phonétique qui ne sont connus que des spécialistes.

**NOTE :** Le Petit Robert (1994, p. XXII) fait d'ailleurs ce rapprochement entre les phonèmes [œ] et [ə] :

«Le [ə] note une voyelle inaccentuée (*premier*) ou caduque (*petit*), proche dans sa prononciation de [œ] (*peur*), ...».

**R 4 : Règle du «e» en milieu de mot**

**Un «e» en milieu de mot en OC demeure présent en OA, qu'il soit optionnel ou absent dans la transcription phonétique.**

Ex. «lendemain» [lãdmẽ] se transpose «landemin» en OA (et non pas «landmin» comme le suggère la transcription phonétique).

Deux arguments militent en faveur de cette règle :

- a) Elle facilite la séparation des mots en syllabes (ex. «lan/de/min»)
- b) Elle évite la juxtaposition de plusieurs consonnes consécutives (ex. «landmin»).

**R 5 : Règle du «ne» en fin de mot**

**Les lettres «ne» en fin de mot sont considérées comme représentant un phonème composé [nə] et demeurent intactes en OA. Par contre le «e» muet en fin de mot disparaît, comme dans la transcription phonétique.** (voir table de transposition, ligne 33)

Ex. «bonne» [bon] se transpose «bone»

Ex. «table» [tabl] se transpose «tabl».

Sans cette règle, il serait impossible de lire en OA les mots qui, en orthographe conventionnelle, se terminent par les lettres «ne». Par exemple, le mot «lune» [lun] deviendrait «lun». La solution retenue consiste à considérer «ne» en fin de mot comme un phonème à part entière, soit [nə].

**R 6 : Règle du «es» (ê ? ou é ?)**

**Le graphème «es» [e] en OC, comme dans l'article «les», est transposé en OA par l'archigraphème «ê» (phonème [ɛ]), même si la transcription phonétique du dictionnaire indique plutôt le phonème [e] correspondant au graphème «é».**

Ex. L'article «des» [dɛ] se transpose «dê» en OA, et non pas «dé».

Au Québec, les gens utilisent indifféremment les phonèmes [ɛ] et [e], avec toutefois une prédominance du [ɛ]. Cette utilisation indifférenciée n'est cependant pas consciente. Nous avons en effet remarqué que les gens croient utiliser exclusivement le phonème [ɛ] même si ce n'est pas toujours le cas. Et quand on leur demande d'écrire le son prononcé, ils utilisent exclusivement et sans exception les lettres «ê» ou «è», soit le phonème [ɛ]. Cette préférence pour le phonème [ɛ] viendrait de l'enseignement reçu à l'école. Par conséquent, il nous apparaît préférable de ne pas suivre ici la transcription phonétique du dictionnaire qui serait trop étrange aux yeux de l'entourage.

**NOTE :** Dans d'autres pays de la francophonie, il sera peut-être préférable d'utiliser plutôt l'archigraphème «é» correspondant au phonème [e] de la transcription phonétique. Par exemple, chez les personnes originaires de France, nous avons aussi observé une utilisation indifférenciée des phonèmes [ɛ] et [e], mais avec cette fois une nette prédominance du phonème [e]. Interrogées, ces personnes croient d'ailleurs utiliser exclusivement le phonème [e] même si ce n'est pas toujours le cas.

Cette sixième règle complète le procédé de transposition de l'OC à l'OA sur la base de la transcription phonétique.

### Règles d'écriture

Les règles suivantes éliminent ou réduisent d'autres sources de complexité et contribuent à faire de l'OA un mode alternatif de communication écrite à la portée de l'élève qui a des incapacités intellectuelles importantes.

#### **R 7 : *Stabilité, simplicité et spécificité des lettres et des chiffres***

**L'élève n'a à apprendre qu'une seule forme simple et distincte pour chaque lettre et chaque chiffre. Cette règle est mise en œuvre par le choix des polices de caractères, par la stabilité morphologique des lettres et des chiffres en écriture imprimée et en écriture manuscrite, ainsi que par la priorité accordée à l'apprentissage des lettres minuscules.**

Cette règle complète la stabilité des correspondances archigraphème-phonème pour réduire la complexité en OA. Les caractéristiques cognitives de l'élève le prédisposent mal à l'apprentissage des lettres et des chiffres. L'obligation d'accommodement à cet égard devrait s'imposer avec autant d'évidence que pour les obstacles physiques qui entravent la libre circulation d'un élève en fauteuil roulant. Ici, les efforts d'adaptation doivent éviter, autant que possible, que l'élève qui a des incapacités intellectuelles importantes soit confronté à des lettres et des chiffres qui changent continuellement de forme.

#### Polices de caractères

*Les polices de caractères recommandées se caractérisent par la simplicité et la spécificité morphologique des lettres et des chiffres.*

Ces polices sont habituellement utilisées pour les livres d'enfants parce que la forme des lettres est simple et qu'elle facilite l'initiation à l'écriture manuscrite. Pour identifier ces polices, il suffit de vérifier la forme de la lettre «a» qui s'écrit à l'aide d'un cercle accolé à un trait vertical (ex. «ɑ»). La police de caractères «Century Gothic» répond à cette contrainte. Le recours à une de ces polices rend possible la stabilité morphologique des lettres, qu'elles soient imprimées ou écrites de façon manuscrite.

#### Polices de caractères pour les chiffres

Certaines polices de caractères rendent les chiffres plus faciles à distinguer :

- chiffres 0 2 3 4 5 6 7 8 en Century Gothic...
- sauf les « l » en Gill Sans MT Condensed ...
- et sauf les « 9 » en titi de Chicoutimi

### Écriture imprimée et écriture manuscrite

*La forme des lettres et des chiffres demeure stable, que ce soit en écriture imprimée ou en écriture manuscrite.*

Les polices de caractères suggérées facilitent cette stabilité morphologique des lettres en écriture manuscrite, tant pour l'élève que pour l'enseignant et les parents.

Ex. «le cha dor dan son panié»

Un effort particulier est demandé aux enseignants et aux parents pour respecter la stabilité morphologique des chiffres en écriture manuscrite.

ex. On s'appliquera à écrire «**2**» et «**4**», et non pas «**2**» et «**4**».

### Lettres minuscules

*Chez les débutants, la priorité est donnée à l'apprentissage des lettres minuscules.*

Hormis leur taille, seulement neuf lettres sont identiques en minuscule et en majuscule (cC, kK, oO, pP, sS, vV, wW, xX, zZ), alors que sept lettres présentent des dessins semblables mais avec des différences (fF, il, jJ, mM, tT, uU, yY) et que deux autres changent en plus de position sur la ligne d'écriture (jJ, pP). Enfin, le dessin en majuscule est totalement étranger à son équivalent en minuscule chez les dix autres lettres (aA, bB, dD, eE, gG, hH, lL, nN, qQ, rR). De plus, la forme majuscule de la lettre «i» et la forme minuscule de la lettre «l» sont identiques ou semblables selon la police de caractères choisie (ex, en police «Century Gothic», on obtient «l» et «l»). La priorité est donc accordée aux lettres minuscules afin de s'assurer que l'élève les maîtrise bien. Ceci dit, il ne s'agit pas de bannir les majuscules. Par exemple, il est normal qu'elles soient utilisées pour la première lettre des noms propres et que leur utilisation se généralise à partir du moment où l'élève maîtrise bien toutes les lettres minuscules.

## **R 8 : Liaisons**

**Chaque liaison est écrite selon sa valeur phonétique et est reliée au mot à l'aide de l'apostrophe et d'un espace avant le mot.**

Ex. «les avions» se transpose «lê **z'** avion».

En OA, tout ce qui se prononce s'écrit. Ce principe a pour premier but de réduire la complexité pour lire et pour écrire. En OA, la liaison phonétique est donc transposée par un

archigraphème approprié. L'apostrophe joue deux rôles : 1. elle relie la liaison au mot, et 2. elle la sépare du mot pour laisser l'orthographe de ce dernier intacte. On écrira donc «un n' avion», et non pas «un navion».

## R 9 : *Grammaire*

### **La grammaire est limitée à ses manifestations prononcées dans la langue orale.**

Quand la grammaire de la langue se manifeste à l'oral, c'est par des accords prononcés en genre ou en nombre. Puisqu'ils sont prononcés, ces accords sont évidemment conservés en OA.

- Ex. «le bato vêt» (le bateau vert) et «la mêzon vêt» (la maison verte)
- Ex. «le chiin blan» (le chien blanc) et «la chiêne blanch» (la chienne blanche)
- Ex. «il va» (il va) et «il von» (ils vont)

En orthographe conventionnelle, en plus des accords prononcés à l'oral, la compréhension et l'application des règles de grammaire reposent sur un raisonnement déductif, généralement sous la forme «si ..., alors ...». Prenons pour exemple le groupe nominal «les grands sapins». Pour l'écrire correctement, l'élève doit se dire : «S'il y a un article pluriel devant un nom et s'il s'agit d'un nom commun, alors je dois ajouter une marque du pluriel à ce nom et à son adjectif». Des difficultés d'accès à la pensée opératoire rendent un tel raisonnement hors de portée des enfants qui ont des incapacités intellectuelles importantes. Or le problème d'accord posé dans cet exemple est des plus simples à solutionner. Imaginez la chaîne de décisions à prendre pour écrire correctement «les grands bateaux quittent le port en toute sécurité à l'aide de petits remorqueurs». D'où la facilité d'apprentissage de l'orthographe alternatif qui évite ces différences considérables entre langue parlée et langue écrite. Cette particularité de l'OA ne rend pas le texte écrit plus difficile à comprendre que dans sa forme orale.

- Ex. «lê gran sapin»
- Ex. «lê gran bato kit le por an tout sékurité a l'êd de peti remorker»

## R 10 : *Noms propres et autres noms inchangés*

### **L'orthographe des noms propres, des noms des jours, des mois, des rues, des villes et des pays, ainsi que des commerces ne change pas de l'OC à l'OA.**

- Ex. «dimanche» [dimãj] se transpose «dimanche» en OA (et non pas «dimanch»).
- Ex. «Québec» demeure «Québec» en OA.

- a) L'orthographe des noms propres est passablement arbitraire en OC. En changer l'orthographe pourrait nuire à l'utilisateur de l'OA qui cherche le nom d'une rue ou d'un commerce dans l'environnement. Quant au nom d'une personne, il serait malvenu de le transformer.
- b) Les noms des jours et des mois sont très présents dans les environnements scolaire et familial (calendrier, agenda) et leur transposition en OA varierait si peu, qu'il est jugé préférable de les maintenir inchangés.

**NOTE** : La lecture de ces noms propres pourrait être facilitée par l'ajout du «soutien phonétique», une modalité d'adaptation dérivée de l'OA et proposée à notre équipe par une enseignante française, Madame Dominique Roland. Cette modalité profite d'une caractéristique du logiciel «Word-PC», nommée *guide phonétique*, qui permet d'écrire au-dessus des mots. Le soutien phonétique consiste à écrire les archigraphèmes de l'OA au-dessus des graphèmes en OC qui sont différents.

### **R 11 : Taille et espace**

Pour les **débutants**, la taille suggérée des lettres est de 18 pts et, pour bien séparer les mots, trois espaces (au lieu d'un seul) devraient être utilisés.

Ex. « mon cha ê nouar » («mon chat est noir»)

Ces deux prescriptions facilitent la lisibilité et le découpage du texte en mots lors de l'initiation de l'élève à t'OA. Les tous premiers livres de lecture, où chaque page est constituée d'une phrase simple sous une illustration, se prêtent bien à cette taille excessive des lettres dont la réduction pourra par la suite suivre les progrès de l'élève. Cependant, il est préférable de conserver le plus longtemps possible le triple espace entre les mots.

NOTE : Un espace sépare le dernier mot du point (.) qui met fin à la phrase afin de mettre ce dernier en évidence.

Ex. «le peti chiin aboua . »

**NOTE**

La transposition d'un texte en orthographe adaptée est normalement précédée d'une réduction de la complexité du texte. Le «texte simplifié» est obtenu en suivant les règles de *Simple et Accessible : Guide de simplification de textes* (Duquette, Rocque, Langevin, Beaulieu et Chalgoumi, à paraître). Au regard de la ponctuation, Marise Duquette et Maude Larivée, auxiliaires de recherche au Groupe DÉFI Accessibilité, ont formalisé les règles de ponctuation de *Simple et Accessible*. En conséquence, la règle No 12 d'écriture de l'OA correspond aux règles de ponctuation de *Simple et Accessible*.

**R 12 : Règles de ponctuation**

12.1 Pour le débutant, on laisse **trois espaces** [ ] entre chaque mot.

Ex. une auto ➡ une oto

12.2 **Le point [.]** est conservé et précédé d'un espace insécable.

Ex. auto. ➡ oto .

12.3 **La virgule [,]** disparaît et est remplacée par un retour à la ligne.

Ex. Hier, je suis allé à l'école. ➡ l'ér  
je sui z' alé a l' ékol .

12.4 **L'apostrophe [']** est conservée et suivie d'un espace insécable.

Ex. l'auto ➡ l' oto

12.5 **Le trait d'union [-]** se transforme en un espace insécable.

Ex. cerf-volant ➡ sêr volan

12.6 **Le point d'interrogation [?]** est conservé et précédé d'un espace insécable.

Ex. auto? ➡ oto ?

12.7 **Le point d'exclamation [!]** est conservé et précédé d'un espace insécable.

Ex. auto! ➡ oto !

12.8 **Les points de suspension [...]** sont remplacés par un point précédé d'un espace insécable.

Ex. auto... ➡ oto .

12.9 **Le point-virgule [;]** est remplacé par un point précédé d'un espace insécable et suivi d'un retour à la ligne.

Ex. Les chiens aboient; la caravane pas. ➡ Lê chiin aboua .  
La karavane pas .

12.10 **Les guillemets [«»]** disparaissent et sont remplacés chacun par un retour à la ligne.

Ex. Elle dit : «Beau temps pour étendre.» ➡ Êl di :  
Bo tan pour étandr .

12.11 **Les deux-points [:]** sont conservés, précédés d'un espace et suivis d'un retour à la ligne.

Ex. Elle dit : «Beau temps pour étendre.» ➡ Êl di :  
Bo tan pour étandr .

12.12 **Les parenthèses [( )]** sont maintenues.

Ex. Tous les prix sont en dollars canadiens (CAN\$). ➡  
Ex. Tou lê pri son t' an dolar kanadiin (CAN \$)